

Des oraux du bac dans un parking... Jusqu'où faudra-t-il descendre ?

Vendredi 26 juin, au plus fort de la canicule, des élèves ont passé leur oral de français... dans un parking souterrain d'un lycée de Rueil-Malmaison. Oui, un parking ! Tables, chaises, copies, examinateurs... sous terre, faute de locaux suffisamment supportables pour affronter des températures extrêmement élevées. Le rectorat a expliqué avoir voulu offrir « les conditions les moins défavorables possible » et éviter le report des épreuves. Quant au ministre, Edouard Geffray, il a lui-même reconnu que cette solution n'était « pas idéale ».

Bien entendu, personne ne reprochera aux équipes de terrain d'avoir fait preuve d'imagination car les chefs d'établissement, les personnels administratifs, les enseignants font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont. Mais c'est précisément cela qui interroge !

Depuis la canicule de 2003, combien de rapports ? Combien de plans ? Combien de promesses sur l'adaptation des bâtiments scolaires au changement climatique ? Vingt-trois ans plus tard, on découvre que la meilleure solution consiste à faire passer un examen national... dans un parking.

Depuis plusieurs jours, les élèves composent dans des salles à plus de 35 °C, les enseignants surveillent ou interrogent pendant des heures dans des établissements transformés en étuves, les jurys du Grand oral enchaînent parfois dix heures d'interrogation, tandis que l'on distribue quelques bouteilles d'eau et quelques ventilateurs comme si cela suffisait à régler le problème.

Le ministre explique que « le temps d'adapter le bâti scolaire est un temps long ». Nous n'en doutons pas... mais peut-on encore parler de temps long vingt-trois ans après ? Ou assiste-t-on simplement à un manque de volonté politique ?

Le dérèglement climatique n'est plus une hypothèse et chaque été confirme qu'il faudra composer avec des épisodes de chaleur plus fréquents, plus longs et plus intenses.

Or l'École continue de fonctionner comme si rien n'avait changé : on improvise des reports d'oraux au dernier moment, on cherche des salles orientées au nord, on installe des ventilateurs en urgence (quand il y en a !) et, désormais, on descend dans les parkings.

Le SYNEP CFE-CGC refuse que l'improvisation devienne une politique éducative. Les personnels comme les élèves méritent mieux que des solutions de survie. Adapter les établissements scolaires au climat de demain est maintenant devenu une obligation : il est urgent d'engager un véritable plan national de rénovation thermique des écoles, collèges et lycées, de repenser le calendrier des examens et de prévoir des protocoles clairs avant que les températures ne deviennent insupportables.



Car si, en 2026, la meilleure réponse que l'on puisse apporter à une canicule est un parking souterrain, alors ce n'est pas seulement la température qui est préoccupante...c'est le niveau d'anticipation de notre système éducatif !

Sylvie TUROWSKI

* *

Nouveau congé supplémentaire de naissance à compter du 1er juillet 2026

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 crée un **congé supplémentaire de naissance ou d'adoption** pour chacun des deux parents. Ce congé est précisé par 5 décrets d'application parus au Journal officiel du 31 mai 2026

Chaque parent bénéficie d'un **congé indemnisé de 1 à 2 mois**, pouvant être pris en une seule fois ou en deux périodes d'un mois, simultanément ou successivement. L'indemnisation est de **70 % du salaire net le premier mois**, puis **60 % le second**, dans la limite du plafond mensuel de la Sécurité sociale (4 005 € en 2026).

Ce congé s'ajoute aux congés de maternité, de paternité ou d'adoption et doit être pris après ceux-ci. .../...

.../...

Pour les enfants nés ou adoptés **à partir du 1er juillet 2026**, le congé doit débuter dans les **9 mois** suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant (délai prolongé dans certains cas, notamment pour les naissances multiples). **Pour les naissances intervenues entre le 1er janvier et le 30 juin 2026, il pourra être pris jusqu'au 31 mars 2027.**

Le salarié doit informer son employeur **au moins un mois à l'avance** (ou **15 jours** si le congé suit immédiatement le congé de paternité ou d'adoption), par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre récépissé.



Ce droit est soumis à un délai d'utilisation. Une fois expiré, le congé est perdu et ne peut pas être reporté.

Evelyne CIMA

* *

Enseignement privé indépendant

Bilan de fin de mandat de 2 délégués syndicaux

A la suite des élections en 2022 sur des listes intersyndicales **CFE-CGC et FO**

Des avancées concrètes obtenues dans le cadre des NAO

- Augmentation de la valeur faciale du **titre restaurant à 10 €**.
- Prise en charge des frais de transport en commun à hauteur **de 60 %**.
- Maintien de la participation de l'employeur au financement des chèques cadeaux.
- Négociation des enveloppes d'augmentations individuelles.
Travail engagé sur la réduction des inégalités salariales femmes-hommes.
- **En 2023, augmentation collective des salaires à hauteur de 1,5 % de la masse salariale brute.**

Des accords structurants pour l'avenir

- Signature de l'accord GEPP afin d'anticiper et d'accompagner l'évolution des emplois et des compétences.
- Signature de l'accord sur l'égalité professionnelle : égalité d'accès à l'emploi, à la formation, aux responsabilités, réduction des écarts de rémunération et promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **Obtention d'une demi-journée offerte le jour de la rentrée scolaire pour les parents d'enfants de moins de 12 ans.**

Une présence au quotidien

Ils ont été présents sur les conditions de travail, la charge de travail, la prévention des risques psychosociaux, les négociations annuelles obligatoires, le suivi des réorganisations, la défense de l'équité de traitement ainsi que l'information et l'accompagnement des collaborateurs.

Ils attendent les prochaines élections afin de continuer à porter ces valeurs avec engagement, responsabilité et détermination.

Vous aussi faites-nous partager vos bilans syndicaux ou intersyndicaux à synep@synep.org

Evelyne CIMA